

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
DEUXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
(2013-2014)  
LE 10 SEPTEMBRE 2013**

**01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif.

**02.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2013 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CHANTAL ZACCOUR, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

**M<sup>mes</sup> les commissaires**

Suzanne Gaudette (8)  
Marie-Louise Kerneis (7)

**MM. les commissaires**

Stéphane Bessette (1)  
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

**AINSI QUE :**

M<sup>mes</sup> Michelle Fournier, directrice générale  
Louise Beaupré, directrice générale adjointe  
MM. André Guérard, directeur général adjoint  
François Jannelle, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Mélanie Chaussé, directrice par intérim du Service du secrétariat général et de l'information

**ET :**

M<sup>me</sup> Germen Brière, directrice du Service des ressources financières  
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

**ÉTAIENT ABSENTS**

M<sup>mes</sup> Josyane Desjardins (16), Suzanne Tremblay (6)

MM. Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire, Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

**03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

C.E.-03396-09-13

**04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2013

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

09.01 Liste des comptes – Validation

**10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

10.01 Travaux d'urgence – École Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph)

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

Rien à signaler.

**06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION**

C.E.-03397-09-13

**06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2013**

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale par intérim soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2013.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2013 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**07.00 SERVICES ÉDUCATIFS**

**08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

## 09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

### 09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, précise ne pas avoir eu de questions relativement aux comptes payés pour la période commençant le 15 août 2013 et se terminant le 30 août 2013.

## 10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03398-09-13

### 10.01 TRAVAUX D'URGENCE – ÉDIFICE SAINT-JOSEPH (ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

Monsieur Grandioux et Madame Michelle Fournier, directrice générale, répondent aux questions et aux commentaires des commissaires.

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont été entrepris le 30 août 2013 à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph (Édifice Saint-Joseph), sous l'autorité de la Direction générale, conformément aux articles 10.1 de la Politique d'acquisition de biens et de services et 3.4 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs – *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit qu'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public peut être conclu de gré à gré lorsqu'en raison d'une situation d'urgence, la sécurité des personnes ou des biens est en cause;

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes et des biens ont justifié une intervention immédiate à l'Édifice Saint-Joseph de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre les travaux entrepris le 30 août 2013 sous l'autorité de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux d'urgence comportera une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt public, il est souhaitable que l'entrepreneur sur place assure la poursuite des travaux d'urgence jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient le contrat de travaux d'urgence pour la décontamination de l'Édifice Saint-Joseph à **Indusco Isolation Inc.** jusqu'à concurrence d'un montant de cent soixante mille dollars (160 000\$) avant taxes.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

Que la Direction générale soit mandatée pour octroyer le contrat de travaux d'urgence pour le drainage et l'imperméabilisation de la

fondation de l'Édifice Saint-Joseph de La Prairie par le biais d'un appel d'offres sur invitation.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif, remercie le Service des ressources matérielles, la Direction générale et le personnel de l'école pour le traitement de la situation.

**11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

**12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**C.E.-03399-09-13 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire, que la présente séance ordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Présidence de la séance

1320 003

D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2013-2014\2. 10 septembre 2013 - 1320-003.doc

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale par intérim